

ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS

<http://coutumesethistoireenoisans.com/>

INFORMATION :

L'Association COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation de ce document. À ce titre, il est titulaire des droits d'auteur.

Les textes proposés sur le site <http://coutumesethistoireenoisans.com/> ainsi que les téléchargements sont protégés par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site ainsi que les téléchargements sont libres excluant toute exploitation commerciale.

La reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies).

La mention « Association Coutumes et Traditions de l'Oisans » doit être indiquée ainsi que le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute reproduction intégrale ou substantielle du contenu de ces documents, par quelque procédé que ce soit doit être fait par une demande écrite et être autorisée par l'association Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Ce document est protégé en copie de textes et en impression, vous pouvez faire une demande par [formulaire](#) auprès de l'Association Coutumes et Traditions afin d'obtenir une version libre d'accès.

COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS

Académie du Peyrou

Mai 2023

N° 119

Sommaire

Éditorial.....	P. 1 et 2	Courrier des lecteurs et des lectrices.....	P. 7
Le terrible hiver 1941/42 de Vaujany à Moscou.....	P. 2 et 3	Brèves et Longues.....	P. 8
En passant par le chemin du Verney de Vaujany à la Savoie.....	P. 4 et 5	Montagn'Art 2023.....	P. 8
Les vicissitudes de la gestion du Moulin d'Articol.....	P. 6 et 7		

Éditorial

**AVANT 1789,
LE MANDEMENT
D'OYSANS COMPRENAIT
21 COMMUNAUTÉS, FORT
LIÉES ENTRE ELLES :**

ALLEMOND
AURIS
BESSES
BOURG D'OYSANS
CLAVAN
FREYNET
LES GAUCHOIRS
HUES
LA GARDE
LA GRAVE
LIVET
MONDELENT
MISOEN
ORNON
OS
SAINT CHRISTOPHLE
VAUJANY
VENOSC
VILAR D'ARESNES
VILLAR AYMON
VILLAR RECULLA

**DE LEURS RIVALITÉS,
DE LEURS
SOLIDARITÉS,
QUE RESTE-T-IL ?**

Ce bulletin pourrait paraître consacré à la commune de Vaujany. En fait, un étonnant « concours de circonstances » en a dicté son contenu... Tout d'abord, nous avons cru utile de rappeler, dans cet éditorial, la « **Résolution de Vaujany** » de l'an 2000, proposée par un Conseil d'administration de l'association et adoptée à l'unanimité par une assemblée générale.

Ce texte important, publié dans le Bulletin n° 29 de novembre 2000, était ainsi rédigé :

« L'Association « Pour la sauvegarde des Coutumes et Traditions de l'Oisans », réunie en assemblée générale ce dimanche 8 octobre 2000 à Vaujany, demande aux élus actuels et futurs, et à toute personne de bonne volonté que l'avenir de notre région préoccupe, de s'engager avec détermination dans une action continue en faveur de la sauvegarde, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine de l'Oisans.

Nous demandons le même engagement en faveur du développement de l'action culturelle dans tous les domaines d'expression possibles. Nous leur demandons d'encourager toute initiative associative ou personnelle allant dans ce sens.

Nous demandons aux élus de prévoir dans leurs budgets des crédits spécifiques pour financer ces projets déterminés et précis. Nous souhaitons également que chaque municipalité désigne, si ce n'est déjà fait, au sein du Conseil Municipal, une « Madame » ou un « Monsieur Patrimoine et Action Culturelle » afin de bien marquer leur volonté d'œuvrer dans ce but.

Nous devons tous ensemble aboutir à un meilleur rayonnement de notre région Oisans, vis-à-vis des visiteurs d'abord, des autochtones ensuite, afin de présenter un Oisans authentique, illustrant notre qualité de vie. On a peut-être moins

**EN 2022,
MALGRÉ QUELQUES
ADDITIONS, DIVISIONS,
REGROUPEMENTS :**

ALLEMONT
AURIS
BESSE
CLAVANS
HUEZ
LA GARDE
LA GRAVE
LE BOURG D'OYSANS
LE FRENEY
LIVET ET GAVET
LES DEUX ALPES
(MONT DE LANS — VENOSC)
MIZOËN
ORNON
OULLES
OZ
SAINT-CHRISTOPHE
VAUJANY
VILLAR D'ARÈNE
VILLARD NOTRE DAME
VILLARD RECULAS
VILLARD REYMOND

**RIVALES
ET SOLIDAIRES,
SONT DES COMMUNES
TOUJOURS VIVANTES.**

OISANS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

d'atouts prestigieux que ces régions voisines mieux dotées, mettons au moins en valeur ce que l'on a. »

Cette « Résolution » remontant à 23 ans méritait d'être rappelée, étant toujours – et plus que jamais – d'actualité. Elle ne fait d'ailleurs que reprendre certains buts ou objectifs de notre association tels qu'ils figurent dans nos statuts (article 2) déposés en Préfecture, et dont une copie a été récemment adressée à tous nos administrateurs-trices. À toutes fins utiles, nous en communiquons un extrait :

L'association « en concertation avec les collectivités locales intéressées », a pour but :

« – De rassembler, avec l'aide des habitants, les coutumes, traditions, folklore et patois du pays d'Oisans.

– De réaliser la mémoire de ce pays par le son, l'image, le cinéma et l'écrit.

– De faire revivre les us et coutumes par des fêtes locales organisées dans les différentes communes.

– De **contribuer à sauvegarder, réhabiliter** et faire connaître **le patrimoine de l'Oisans sous toutes ses formes (historique, culturel, architectural, minier, miné-**

ralogique, etc.).

– D'organiser ou soutenir toutes manifestations culturelles, artistiques, ou cinématographiques concourant à l'animation et à la promotion de notre région.

– De tenir ses adhérents informés de ses activités, par le biais d'un bulletin de liaison trimestriel. »

Toutes nos activités, démarches et actions actuelles sont donc bien en totale conformité avec nos statuts (dont nous avons tenu à faire ressortir certains termes).

Pour en revenir à la commune de Vaujany, nous publions ci-après les deux très intéressants articles qui nous ont été communiqués : l'un par Nadine Basset sur « le terrible hiver 1941-42, de Vaujaany à Moscou... » ; le second par Guy Maurice présentant le chemin du Verney jusqu'en Savoie par le col du Sabot (1^{re} partie).

Agréable lecture à tous nos ami(e)s, tant adhérent(e)s que sympathisant(e)s.

_____ Bernard FRANÇOIS, président

Le terrible hiver 1941/42 de Vaujany à Moscou...

Le samedi 31 janvier 1942, alors que sévissait depuis des heures une effroyable tempête sur l'ensemble des massifs de l'Oisans, l'abbé Perrin de la paroisse de Vaujany et son ami le jeune Gabriel Roux-Chapuis, d'une vingtaine d'années, enfant de l'assistance publique élevé dans une famille du Rochas de Vaujany et soldat du 24^e bataillon d'artillerie de Toulouse, en permission, décidèrent envers et contre tout de braver l'invraisemblable en se hasardant avec difficulté sur la route ensevelie par une épaisse couche de neige dont les flocons turbulents étaient agités par des bourrasques d'une violence inouïe.

Après une avancée laborieuse dans ce poudrolement d'une rare vigueur, ils dépassèrent l'église en montant péniblement vers le couloir qui sépare le Petit Vaujany de Vaujany, et furent soudain attirés en quelques secondes dans un puissant et terrible tourbillon floconneux puis profondément ensevelis dans la poudreuse immaculée qui venait de s'écouler sauvagement. Un vaujanat qui avait aperçu des silhouettes cheminant au milieu des congères et, stupéfait de les voir disparaître dans un épais nuage, donna l'alerte, puis les hommes se précipitèrent vivement avec pelles et pioches pour aussitôt porter secours aux disparus.

Perchés sur l'épais manteau blanc de la coulée meurtrière qui avait quitté son lit pour déborder sur le Petit Vaujany à l'Est et traverser la grange de M. Roussillon, ils parvinrent difficilement à délivrer l'abbé Perrin, le futur maquisard

Paradis, qui essayait de sortir de ce piège suffocant

au prix d'efforts décuplés en confirmant qu'il n'était pas seul à se rendre au village. Les hommes s'activèrent donc à peller, piocher, sonder, à l'écoute de bruits ou d'appels, mais, hélas, le jeune et audacieux soldat gisait sans vie dans son linceul neigeux. Durant la même période, à proximité de l'oratoire de notre Dame-des-Sept-Douleurs, paré de sa grille posée en 1928 par M. Sert, et pour comble de malheur, une deuxième avalanche descendit dans le couloir en aval de l'église et à l'Ouest du Petit Vaujany qui emporta une partie du cimetière dans son imposante coulée dévastatrice.

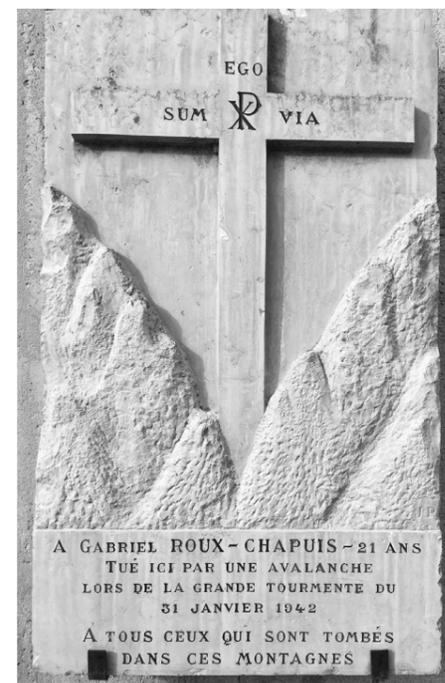
Ailleurs et durant les 48 heures de tourmente d'une violence inouïe qui sévit sur l'Oisans en débordant généreusement sur le Trièves, le Vercors et la Chartreuse, les chutes de neige poudreuse furent également spectaculaires avec 1 m 50 à Bourg d'Oisans et près de 4 m sur les sommets, provoquant de très graves accidents en particulier suite aux descentes d'innombrables avalanches les 1^{er} et 2 février dont certaines furent colossales. L'une d'elles d'un volume exceptionnel souffla deux maisons et des hangars au Rivier d'Ornon faisant périr le bétail, une autre anéantit la scierie Fiat au pont des Oulles et un petit moulin de la Poutuire fut également fauché, une autre de plusieurs milliers de mètres cubes descendue vers Rochetaillée isola Bourg d'Oisans en coupant les voies routières et ferroviaires ainsi que les lignes électriques et télégraphiques, une autre de 25 m de large descendit vers le pont de l'Aveynat aggravant la situation déjà catastrophique en amont.

De nombreuses routes furent donc impraticables dans l'Isère et la neige légère tombée très rapidement en abondance n'épargna pas les villes, ce qui bouleversa l'achemi-

nement des denrées alimentaires et plus particulièrement le ravitaillement en lait de Grenoble qui fut totalement désorganisé : seuls les malades et les très jeunes eurent droit à une ration restreinte. Ainsi, les avalanches se multiplièrent dans les Alpes, par centaines, et firent rage d'un massif à l'autre, faisant de nombreuses victimes et anéantissant de multiples édifices sur leur passage comme dans le village de Saint-Colomban-des-Villards tragiquement dévasté deux jours de suite les 30 et 31 janvier en Savoie où l'on a pu comptabiliser en tout plus de 80 descentes de neige fraîche faisant 7 victimes ou comme en Suisse où la gare des Cases a été anéantie et où l'on a dénombré 27 morts en 3 jours.

Ces énormes coulées grondantes compliquèrent l'existence des montagnards déjà fortement impactée par la guerre et la pénurie, les mettant en deuil ou leur enlevant leur bétail, non sans conséquence sur l'approvisionnement des villes, et elles survinrent à la suite d'une vague de froid intense qui sévissait depuis le début de janvier et qui se poursuivit avec des températures pouvant s'abaisser jusqu'à -35° dans le Puy-de-Dôme, faisant du mois de février 1942 le mois le plus froid à Paris depuis 1895. Une tempête de glace s'abattit sur tout le nord du pays vers le 20 et recouvrit la capitale d'une épaisse couche de verglas de plusieurs centimètres pendant au moins deux semaines.

Ce troisième hiver de guerre fut par conséquent exceptionnellement rigoureux avec des températures polaires non seulement dans les Alpes, mais aussi sur toute l'Europe où les stocks étaient épuisés, aggravant donc la famine et rendant les conditions de vie encore plus désastreuses pour beaucoup de civils déjà affamés. Ce froid intense fut également plus meurtrier pour tous les soldats alliés ou ennemis, pour tous les prisonniers des camps, ghettos, goulags ou les parcs à ciel ouvert sur le front germano-soviétique où les prisonniers russes gisaient à même le sol, sans nourriture. Ainsi la température la plus basse de -46,8° fut relevée en Russie où se déroulait alors l'opération Barbarossa, la bataille terrestre la plus importante de la Seconde Guerre mondiale, première défaite le 22 janvier 1942 de la Wehrmacht qui perdit cette bataille de Moscou dans un épuisement total, face à un élan patriotique de l'Armée rouge d'abord affaiblie en début de conflit par la perte de milliers de soldats sous-équipés et souvent très jeunes avec l'enrôlement de cadets russes qui n'avaient pas encore 18 ans. La barbarie humaine envoya donc des millions d'hommes affronter non seulement l'ennemi, mais aussi des conditions climatiques extrêmes qui à elles seules provoquèrent de nombreux morts. L'avancée vers Moscou de l'armée



allemande causa gelures, problèmes vasculaires, pneumonies, maladies infectieuses et parasitaires, dénutrition et scorbut, et fut létale comme terriblement lente et isolée dans l'immensité des plaines recouverte d'une épaisse couche de neige soufflée par un vent glacial venu du nord qui gela non seulement les soldats ou leurs dépouilles, mais aussi leurs vêtements, leur peu de nourriture, les canons de leurs armes enrayées, l'huile de leur artillerie. Avec la moindre blessure on risquait la mort, tout comme on la risquait en perdant un abri de fortune ou une tranchée durcie par le gel, d'où les combats acharnés pour survivre dans cet enfer glacé où l'on achevait les blessés, où l'on tuait les prisonniers russes

pour saisir leurs manteaux, gants, bottes, où l'on pillait les villages, où l'on expulsait de leurs demeures les civils qui vivaient dans la misère. Cette déshumanisation violente et cruelle pour la survie se tenait dans des conditions où le jour ne durait que quelques heures et où la température chutait rapidement jusqu'à -34° la nuit. À la fatigue du corps se rajoutait un épuisement psychologique profond avec effroi, stupeur face à l'horreur, les soldats allemands refusaient de partir à l'assaut, mais ils étaient menacés et forcés d'aller au combat sans leurs tenues d'hiver souvent bloquées en Pologne par retard de ravitaillement, la paralysie d'acheminement ayant déjà commencé en novembre, au début de ce terrible hiver, avec l'arrivée de la Raspoutitsa ou littéralement « le temps des mauvaises routes » quand les pluies torrentielles inondent et créent une mer de boue impraticable dans les plaines. Du côté russe, toute rébellion des soldats refusant ces exactions aboutissait à l'exécution immédiate ou le départ en goulag. Il est admis que le nombre de morts dans ce conflit de 200 jours, militaires et civils, s'éleva à 5 millions, et beaucoup périrent à cause du froid. Enfin, pour ne pas les oublier, plus de 600 000 chevaux, fidèles serviteurs et compagnons de bataille, furent également impliqués dans cette opération qui provoqua leur destruction massive faute de fourrage et de chaleur, également dénutris, épuisés, blessés ou malades, ils s'embourbaient ou s'enlisaient dans la neige et mouraient de froid par milliers.

_____ Nadine Basset

Source gallica.bnf.fr/Bibliothèque Nationale de France
Les sanctuaires de l'Oisans/Association Coutumes et Traditions de l'Oisans

Transmission orale de MM. Arnaud, Chaboud, Joel, Maurice, Odru et Roussillon de Vaujany

En passant par le chemin du Verney de Vaujany à la Savoie

Depuis deux millénaires, un chemin très fréquenté relie l'Oisans à la Maurienne. Pendant l'époque gauloise, ce chemin n'était qu'un sentier. Puis, d'après les archives départementales de la Savoie et du Dauphiné, une voie romaine secondaire est établie pour relier, pendant la saison chaude, la vallée de l'Eau d'Olle à la vallée des Villards. Des objets attestant son existence ont été trouvés à proximité du col du Glandon, sur la commune de Saint-Colomban-des-Villards : un objet en bronze et un « aureus » de Calligula. Une pièce de monnaie de la même époque (de 37 à 41 après J.-C.) a également été trouvée sur la commune d'Oz en Oisans. Pendant et après le Moyen Âge, Saint-Colomban-les-Villards est l'une des communes les plus peuplées de la Maurienne, dépassant parfois Saint-Jean. 2 300 personnes habitent cette localité au début du XIX^e siècle contre un peu plus de 200 aujourd'hui. Un sentier muletier, moins fréquenté, rejoint également Saint-Sorlin-d'Arves, en passant par le col de la Croix de Fer, dénommé autrefois le col d'Olle.

On appelle « le grand chemin » la portion de cette voie qui traverse notre commune de Vaujany, depuis le pont enjambant le Flumet, au hameau du Verney, jusqu'au ruisseau de Riou Claret à Grand Maison. Ce chemin a fait vivre en partie et pendant des siècles notre village et en est un peu le symbole historique. En l'empruntant, une jolie promenade nous permet de découvrir les hameaux de la commune d'une façon plus intime et agréable que les traverser en voiture et par la route. En raison de la déprise agricole, ces groupes de maisons se retrouvent pratiquement dans la forêt, comme il y a 2 000 ans où le climat était le même qu'aujourd'hui.



Vaujany, le Verney - Carte postale B. François

Antérieurement à la construction de la route, en 1882, les voyageurs arrivant de la Fonderie d'Allemont utilisaient la voie cheminant sur les bords de l'Eau d'Olle où se trouvent une petite ardoisière et un moulin. Un pont en bois, plusieurs fois démolé, leur permettaient de franchir le torrent du Flumet. Ils pénétraient sur la commune de Vaujany, mais voyaient s'élever fortement le chemin en direction du village et de la Savoie.

HAMEAU DU VERNEY

Ce hameau est le premier et le plus bas de la commune : 790 m d'altitude. Il est au bord du tumultueux torrent de l'Eau d'Olle qui descend depuis le col de la Croix de Fer et à quelques encablures de sa confluence avec le Flumet arrivant du col du Couard. Les terrains situés à la rencontre de ces deux cours d'eau,

aujourd'hui immergés sous la retenue du barrage, étaient incultes du fait de leur emplacement dans un lieu humide où les crues torrentielles laissaient beaucoup de matériaux. Seuls les vernes, une variété de l'aulne, y poussaient. C'est sans doute cela qui a donné son nom à ce hameau qui s'est appelé *Villa Vernetus* au XIV^e siècle et *Vernetto* au siècle suivant.

Le Verney a quitté en partie le monopole agricole, dès le début du XX^e, siècle grâce à la construction d'une usine électrique par la Société Hydro-électrique de l'Eau d'Olle. Les travaux ont commencé en juin 1908 pour se terminer en décembre 1909, avec une production d'électricité débutant quelques mois avant la délivrance de l'autorisation de mise en service du 30 août 1910. Malheureusement, ce hameau est partagé entre Vaujany et la commune voisine d'Allemont, ce qui a donné lieu à une lutte épique pour la possession de l'usine sur son sol. Vaujany a perdu l'usine, mais a gagné l'électricité gratuite pour les habitants jusque dans les années 1950 avec une utilisation de 16 heures à 8 heures le lendemain matin.

Les travaux du barrage de Grand Maison ont changé la physionomie de ce hameau. Cinq maisons ont été démolies pour la construction de l'usine électrique, mais d'autres ont été construites pour les employés.

Étant en montagne, n'ayant pas de route, les cercueils étaient transportés à dos d'hommes. L'hiver, en cas de chemin impraticable, les défunts de ces deux hameaux de Rif Jany et du Verney étaient entreposés dans la « chambre des morts » située à la lisière de ces hameaux. Par la suite, ils seront inhumés dans le cimetière d'Oz, plus proche que le cimetière de la commune. Une chapelle était implantée dans ce hameau avant 1790. Les habitants de ces deux hameaux sont appelés « *éuardas* », ceux qui vivent à la fin du pays, « au bout de la queue de Vaujany ».

De la même façon, on disait d'une vache qui en glissant se cassait le haut de la queue, qu'elle était « *éuardée* ».

LE CLOS - 950 M D'ALTITUDE

Selon la toponymie, le clos est un petit replat en montagne. C'est le cas de ce petit hameau, le seul de la commune qui se situe dans la vallée de l'Eau d'Olle sur le versant nord du massif du Rissiou.



Une scierie, qui serait, la plus ancienne de l'Oisans, dont la lame était mue par la force hydraulique était déjà en activité en 1472. Pour éviter que les bois soient dénaturés, l'administration exigea en 1809 la destruction de plusieurs de ces scieries dont celle du Clos. Elle avait invoqué pour celle-ci sa situation, juste en dessous la forêt domaniale de Chalvet d'où les billots de sapin peuvent descendre subrepticement vers elle par deux couloirs et recevoir en temps de crues les bois volés dans la forêt domaniale de Burges.

RIF JANY - 840 M D'ALTITUDE

Son nom vient du nom du ruisseau coulant à côté de ce hameau : le Rif Jany. En 1413, on parlait déjà d'un virage du chemin dans ce lieu : *In virata de Rivo Jahannis*.



LA CONDAMINE - 950 M D'ALTITUDE

La route dessert maintenant ce hameau qui était à l'écart du « grand chemin ». Son nom suggère une origine médiévale. En effet, au Moyen Âge, les seigneuries se composaient de « tenures », exploitées par un tenancier et sa famille, et de la réserve.



Celle-ci était cultivée par le seigneur ou son fermier et était exemptée de tous droits. Aux XI^e et XII^e siècles, ces réserves étaient appelées « *condamine* » dans les cartulaires (qui sont les recueils des copies d'actes attestant les privilèges d'une personne ou d'une communauté), et ne sont pas nécessairement habitées à cette époque. Cela peut être la raison pour laquelle la voie principale de communication se trouvait éloignée de ce lieu où des maisons ont pu se construire par la suite.

POURCHERY - 1000 M D'ALTITUDE

Ce hameau s'est appelé au fil des ans, *Porchilliers* au XIII^e siècle, *Pourcheuria* au XV^e, *Pourcheries* au XVI^e, et a pris son nom définitif au XVIII^e siècle.



La chapelle, sous le vocable de Saint Claude, a changé de lieu plusieurs fois au fil des siècles et dernièrement, lors de l'élargissement de la route pour les travaux du barrage de Grand Maison.

LE SERT - 1000 M D'ALTITUDE

Serretium au XV^e siècle. Son oronyme pourrait venir de l'essartage, défrichage de terrain pour l'agriculture. Ce hameau est très proche et à la même altitude que Pourchery et est desservi par la route de l'Enversin d'Oz ouverte en 1935.

LE PERRIER - 1080 M D'ALTITUDE

Dans le département de l'Isère, une quarantaine de noms de communes, hameaux, fermes, bois, rivières... portent le nom de « Le Perrier », dont un hameau de Vaujany (*Pererius* au XIV^e siècle).



Dans le « Dictionnaire étymologique des noms de lieux de France » publié par les toponymistes Albert Douzat et Charles Rostaing, l'origine du nom du Perrier a été étudié. Ce nom vient du mot latin « *petrarium* » désignant un lieu couvert de pierrailles, de pierres, de blocs de rocher, ou encore de pierres et de galets roulés par les torrents et rivières. C'est donc parce qu'il fut construit dans un site environné de rocaillles et d'entassements de pierres que le hameau reçut, dans un lointain passé, le nom de *Pererius*, lequel se transforma en « Le Perrier » par la suite.

Avant l'ouverture de la route, en 1882, les cercueils des défunts des hameaux de la Condamine, de Pourchery, du Sert et du Perrier, étaient portés à dos d'hommes, le chemin étant rude. Aussi, entre le Perrier et l'église, une halte était nécessaire et est devenue traditionnelle au fil du temps. Elle se fait au lieu-dit « le reposoir » où se situe l'oratoire Saint-Sauveur, avant un passage délicat à flanc de montagne. À cet endroit se trouvent une grande dalle de pierre et un replat, ce qui permet de poser le cercueil et de se reposer. Des croix se trouvent gravées sur le rocher. Est-ce un signe de recueillement en hommage à la personne décédée ou un acte de dévotion avant de franchir le passage difficile ?

(à suivre)

Guy MAURICE

Les vicissitudes de la gestion du Moulin d'Articol

Comme nous l'avons vu dans un précédent article, Jean Noyarey (Noyrey) avait passé un accord avec les habitants d'Articol et des hameaux alentour pour la gestion du moulin.

Cette collaboration entre la famille Noyrey et la communauté d'Articol dura environ deux siècles.

De cette longue période, nous conservons un certain nombre de documents qui portent essentiellement sur des différends qui s'élevèrent entre les deux parties.

D'une façon générale, tous les documents font allusion aux clauses de départ entre les deux parties que l'on peut résumer ainsi :

1. Le gérant du moulin doit maintenir celui-ci en bon état de marche.
2. Les habitants doivent venir faire moudre au moulin et maintenir un environnement qui ne nuise pas à son fonctionnement.

Le renouvellement du bail :



En date du 20 juillet 1678 les habitants de l'Articol passent un accord avec Jaymen Noyarey (un descendant de Jean Noyarey)

« pour jouir des rentes et émoluments d'icelui (du moulin) pendant le temps et terme de six années sous les conditions que le sieur Noyarey entretienne bien le moulin et qu'au terme du contrat il le rende en bon état »

Or à la fin du contrat Jaymen Noyarey :

« a déclaré verbalement aux-dits habitants qu'il ne voulait plus tenir leur moulin ».

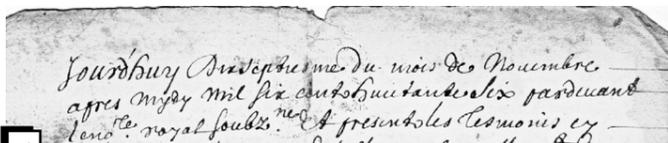
De leur côté, les habitants ne sont pas contents, car le moulin est en mauvais état :

« les habitants essayent de le convaincre de remettre le moulin en l'état ».

Les deux parties finissent par :

« convenir de régler le tout à l'amiable ».

Les négociations doivent aboutir, car on retrouve la suite sur un document en date du 17 novembre 1686, mais... des difficultés semblent subsister...



Suivent les noms des témoins: Bouvet, Michel, Durand, Ollivier etc, tous ces noms que nous avons déjà vus sur le document de 1603 et qui montrent une grande stabilité dans la population de ces hameaux.

«...Lesquels de leur gré et bonne volonté tant à leur nom propre que pour tous les autres habitants des-dits villages et autres intéressés au moulin au moulin ou mesnage [maison]... »

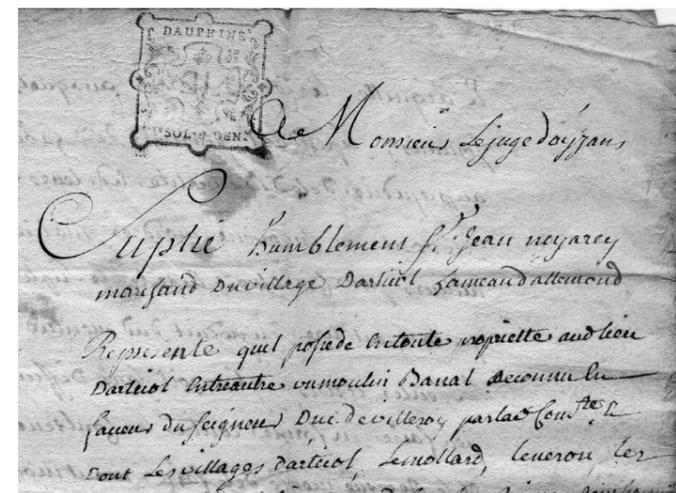
ont déclaré :

«...au Sieur Jaymen Noyarey ici présent que moyennant la somme de 15 livres qui sera par lui payée comme il sera ci-après dit qu'ils se départissent de ce qu'ils pouvaient prétendre et espérer contre lui par le défaut d'avoir maintenu et rendu le moulin... »

Laquelle somme de 15 livres :

«...le sieur Noyarey promet et jure de payer aux sus nommés entre les mains de Barthélemy Bouvet qu'ils ont nommé pour réception et acquittement d'icelle dans les mois prochains et veillant à ce jour que cette icelle somme soit employée aux réparations... »

Obligation de moudre au moulin :



Jean Noyarey rappelle qu'il a, comme convenu, maintenu le moulin en bon état et payé la cens et autres droits seigneuriaux annuels et qu'il attendait en retour que les habitants viennent moudre au moulin.

Or :

«...cependant plusieurs habitants au préjudice de la banalité et de leurs engagements s'en vont ou envoient moudre malicieusement ailleurs pour constituer en perte le suppliant qui par là peut tirer du produit du moulin à peine les seules cens... »

Aussi s'adresse t'il au juge :

«...Requis vous plaise Monsieur faire très expressément inhibitions et défenses à tous les habitants des villages cités ci-dessus d'aller ou d'envoyer moudre ailleurs qu'au moulin d'Articol sous peine de confiscation des blés et farine qui seront

trouvés et contravention de cinquante livres d'amende qu'il vous plaira de déclarer contre chaque contrevenant... »

Il ajoute :

«...Vous plaira, Monsieur, permettre au suppliant de faire publier et afficher la présente au lieu d'Allemond, chef-lieu de la communauté, au jour de fête ou dimanche à la fin de la messe ou des vêpres de paroisse sera justice... »

Déboisement dangereux :

En janvier 1751 Jean Noyarey (un descendant du précédent) adresse lui aussi une supplique au juge d'Oisans.



Le motif :

après avoir rappelé que le village est situé dans un lieu « montueux » et qu'il est entouré de forêts, il précise que la conservation de celles-ci empêche « ... les lavanches (avalanches), coulées, ravines, éboulements n'emportent le village, artifice et prise d'eau... »

Il constate :

«...cependant aujourd'hui plusieurs particuliers non seulement du village, mais des autres circonvoisins se sont avisés d'y aller couper quantité d'espèces de bois, qu'ils ont abattues, tronçonnées soit pour faire du charbon ou pour leur usage... »

Il poursuit :

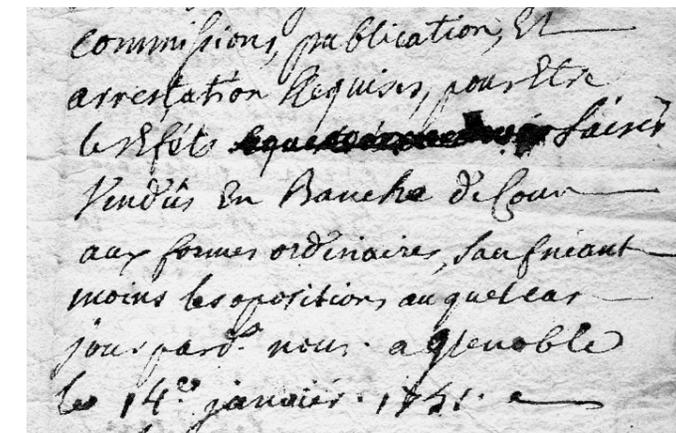
«...pour descendre ce bois ils créent des drayes qui favorisent l'affaiblissement des (protections?) et qui un jour emportera tout... »

Il réclame :

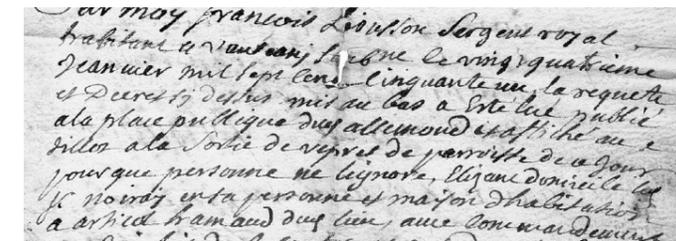
«...que l'on interdise de couper, ni extraire de ces forêts aucun

bois, charbon, feuillage ni broussailles sous peine d'amende... »

Il termine en demandant comme dans le cas précédent, lecture et affichage de l'acte à Allemond après la messe...



Le 14 janvier 1751 le juge rend sa réponse Le 24 janvier 1751 François Lioussou, Sergent Royal exécute la sentence à Allemond.



Même si l'on peut supposer que d'autres litiges aient eu lieu entre les différents protagonistes, on peut constater que sur une durée de presque 2 siècles il n'y avait pas trop de mésententes, et ces témoignages nous fournissent une petite plongée dans cette communauté de la vallée de l'Eau d'Olle où tant de descendants séjournent encore.

Famille Usseil-Noyrey

Courrier des lecteurs & lectrices

En constatant, avec amertume, la destruction du bâtiment de la Poste, je suis extrêmement inquiète pour celui de l'ancienne mairie, rue Dr Daday, qui fait lui aussi partie de notre patrimoine commun pour son intérêt architectural et historique.

Nous avons tous des souvenirs dans cette ancienne mairie. En effet, enfant, nous gravissions avec inquiétude le large escalier, qui alors nous semblait immense, pour participer aux séances de vaccination dans la salle des mariages.

Comment oublier, aussi, l'accueil bienveillant de M. Piatti, secrétaire de mairie, pour l'obtention de documents, ainsi que le petit marché hebdomadaire et les bals qui étaient organisés sous la haute toiture de la halle soutenue par ses impressionnants piliers et colonnes de pierre de taille.

Nous devons préserver ensemble ce patrimoine commun du Bourg-d'Oisans, dont les arbres d'alignement font aussi partie intégrante.

Eliane Hostache

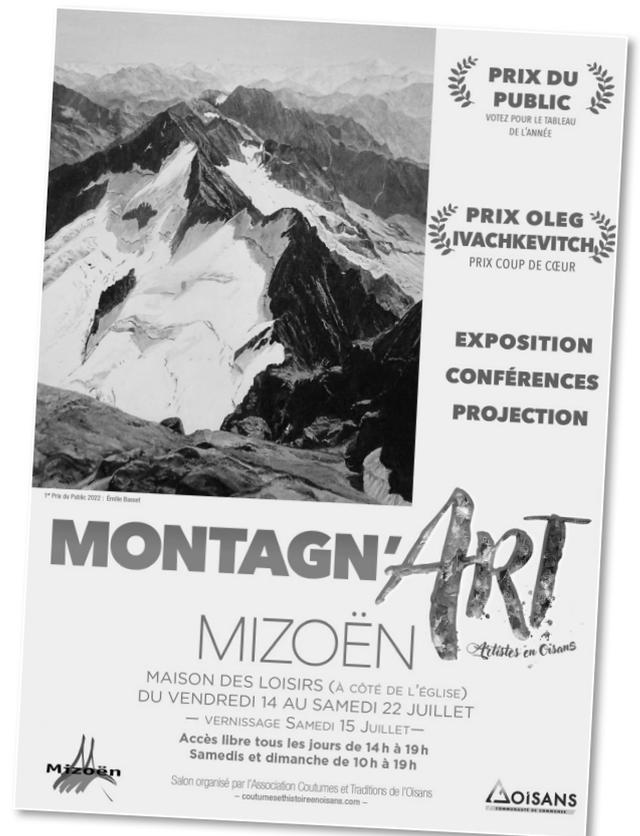
BRÈVES ET LONGUES

- **Comité de Pilotage.** À l'initiative de l'association Richesses Culturelles de l'Oisans, un comité de pilotage s'est réuni le 13 mars dernier à Gavet pour assurer le devenir de la Centrale des Vernes. Notre association, représentée par son président, y participa. La Communauté de Communes, par l'intermédiaire de ses représentants, a alors exprimé sa volonté d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet. Une charte de coopération doit être proposée entre les différents partenaires intéressés. Rappelons que l'association Richesses Culturelles de l'Oisans assure les visites de la centrale, lesquelles seront annoncées dans notre bulletin.
- **Printemps du Livre et de la carte postale.** Cette manifestation annuelle, tenue au Foyer municipal du Bourg, fut une belle réussite. Les deux conférences de la veille attirèrent à chaque fois un nombreux public très intéressé par les thèmes proposés: « La toponymie du Bourg-d'Oisans et de ses environs » (Paul Girard) et « Les archives de M. André Glaudas » (Lionel Albertino).



- **Concours de Contes, Récits et Nouvelles.** Le concours a été prolongé sur une nouvelle année, de 2023 à mars 2024. Avis aux écrivains et auteur(e)s de nouvelles ou même biographies qui ont encore 10 mois pour adresser leurs écrits au siège de notre association (n'hésitez pas à demander le règlement).
- **Décès.** Nous avons appris par sa fille le décès de l'artiste M. Elie Arditti, qui s'était vu décerner 2 fois, dans le cadre de Montagn'Art, le prix du tableau de l'année (en 2007 et 2010). Toutes nos condoléances à la famille.

- **Fête des Minéraux.** Nous avons participé les trois jours à cette belle manifestation organisée par Florence Gaude. Défilé costumé le samedi à 11 h 30 sous la direction de Marilyn Brichet. 3 conférences furent données par notre président au Cinéma des Ecrins. Visite du Musée des minéraux le dimanche après-midi.
- **Mini-conférences pour les scolaires.** Le matin du 4 mai, nous avons organisé quatre conférences sur la voie romaine de l'Oisans pour les élèves de 6^e du Collège du Bourg (une centaine de jeunes présents). L'après-midi, une visite de la voie de Rochetaillée en deux groupes était programmée.
- **Atelier de concertation.** Notre président a été invité à participer à un atelier de concertation cadre de vie - Scot. La Com-Com de l'Oisans élabore en effet son schéma de cohérence territoriale, ce qui implique une réflexion sur l'aménagement de l'Oisans pour les 20 prochaines années. Cet atelier se déroulera autour de quatre tables. Notre choix: la culture. « Comment favoriser une stratégie culturelle en faveur de l'Oisans ? »
- **Montagn'Art.** Rendez-vous à Mizoën du 14 au 22 juillet.



Coutumes et Traditions de l'Oisans
15, rue D^r Daday,
Le Bourg-d'Oisans 38520.

— ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS —

Président: Bernard François — **Vice-présidents:** Oleg Ivachkevitch † et Lionel Albertino — **Trésorier:** Gérard Dionnet — **Trésorier-adjoint:** Guy Meunier
Secrétaire: Rachel Dubois — **Présidents d'honneur:** Roger Canac †, André Dode †, André Glaudas †, Gaston Savioux †, Madeleine Martin †
Comité de rédaction: Bernard François, Gérard Dionnet, Jean-Claude Martinet, Pierre Martin — **Réalisation du bulletin:** Lionel Albertino
— **Adresse postale:** 15, rue du Dr Daday – 38520 Le Bourg-d'Oisans.

— **Adresse e-mail:** info@coutumesethistoirenoisans.com — **Site internet:** http://coutumesethistoirenoisans.com

Les informations, textes, photos visibles sur notre bulletin, restent la propriété de leurs auteurs et de l'Association Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite de l'Association.